## Attribution de temps

Depuis 1984, où le parti progressiste conservateur a pris le pouvoir, nous avons réduit le chômage au Canada de 3 p. 100. Voilà nos résultats.

M. Riis: Dites cela dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique. On vous rira au nez.

M. Gurbin: Le NPD parle des emplois qui sont nécessaires au Canada. Monsieur le Président, ils ne peuvent accepter la réalité et c'est regrettable.

• (1520)

M. Riis: N'empêche que vous avez une attitude dictatoriale et antidémocratique.

M. Gurbin: On pourrait longuement discourir là-dessus, mais je le ferai une autre fois. Il ne me reste que quelques minutes.

M. Riis: Nous pouvons suspendre les travaux du Parlement durant trois semaines si vous le préférez.

M. Gurbin: J'ai pratiqué la médecine durant une vingtaine d'années et j'ai toujours trouvé fort décourageant de ne pas avoir le médicament voulu pour une maladie donnée. Je devais rédiger des ordonnances et mes malades devaient acheter les médicaments.

M. Benjamin: Je présume que vos ordonnances portaient toujours la mention «pas de succédané, s'il vous plaît».

M. Gurbin: Les compagnies de médicaments nous fournissaient des échantillons que nous distribuions à nos malades. Notre parti a appuyé les changements à notre régime de soins médicaux qui ont permis à 85 p. 100 des Canadiens d'obtenir de l'aide pour payer leurs médicaments.

M. Riis: Je vois; vous réduisez le financement des soins médicaux pour pouvoir les soutenir.

M. Gurbin: C'est important.

M. Riis: Vous freinez la recherche scientifique.

M. Gurbin: Le gouvernement veut s'assurer que les Canadiens sont protégés contre le fardeau du coût écrasant des soins médicaux. Nous avons donc inséré des dispositions qui offrent une certaine protection. C'est là le genre de choses qui seront examinées quand cet important projet de loi sera renvoyé au comité où il sera examiné après 22 heures et 45 minutes de tactiques dilatoires auxquelles ont eu recours les députés d'en face qui

M. Riis: N'avez-vous pas interrompu les travaux du Parlement durant trois semaines?

M. Gauthier: Comment pouvez-vous oser dire une chose pareille? Vous les avez interrompus durant deux semaines bien comptées.

M. Riis: Vous êtes un hypocrite.

M. Gauthier: Comment pouvez-vous avoir le culot de recourir à cet argument? Vous avez interrompu nos travaux durant deux semaines bien comptées.

M. Rossi: Souvenez-vous des sonneries.

M. Gauthier: Vous êtes une bande d'hypocrites.

[Français]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si je peux avoir le calme, j'aimerais moi aussi m'exprimer sur...

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Saint-Jacques a la parole.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, i'aimerais donner aussi mon point de vue sur l'imposition du bâillon que nous fait subir une fois de plus le gouvernement après seulement sept heures de débat sur le projet de loi C-22. projet de loi qui est immensément important, qui est susceptible par son application de toucher tous les Canadiens. Sept heures de débat jusqu'à maintenant, ce n'est pas beaucoup pour que le gouvernement se décide soudainement d'amener le rouleau à vapeur et de clore le bec à l'Opposition. C'est une drôle d'approche démocratique pour le gouvernement qui dispose déjà d'une majorité écrasante de 210 députés à la Chambre des communes et qui, bien sûr, peut avoir l'assurance déjà qu'à la fin du débat sur le projet de loi C-22 il gagnera le vote. Alors, pourquoi tenter de museler l'Opposition qui tente, elle, de poser des questions au gouvernement sur ce projet de loi, questions qui demeurent sans réponse. Monsieur le Président, si le gouvernement trouve qu'il lui tarde de passer ce projet de loi, je lui rappellerai ce que vous savez déjà, monsieur le Président, c'est qu'en juin dernier le gouvernement amenait devant cette Chambre un projet de loi qui ressemblait au projet de loi C-22, au fait qui était même un peu moins pire que le projet de loi C-22, mais il a laissé traîné les choses. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé de discuter dès le début de septembre du projet de loi sur les médicaments? Pourquoi a-t-il attendu si longtemps pour l'amener devant le Parlement et le faire discuter?

Aujourd'hui, on tente de nous pousser dans le dos et de nous faire accepter rapidement ce projet de loi alors que le gouvernement sait fort bien que les partis d'opposition s'y opposent. Le gouvernement jusqu'à maintenant nous a servi la loi du silence en réponse à nos questions à la Chambre, ce qu'on appelle en anglais le «stone-walling». On a refusé systématiquement de déposer devant le Parlement les études d'impact sur le coût des médicaments. Si le gouvernement est si sûr que les prix des médicaments n'augmenteront pas suite à l'adoption du projet de loi C-22, pourquoi refuse-t-il de déposer ici même les études qui ont été faites, les études d'impact sur le coût des médicaments? Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher? Si le gouvernement est si sûr que son projet de loi est bon et qu'il ne fera pas monter le prix des médicaments, je le somme de déposer ici même ces études.

Ce que nous avons entendu, monsieur le Président, au cours des périodes des questions depuis deux semaines, c'est la même et unique réponse bête: Envoyez ce projet de loi en comité et vous aurez réponses à toutes vos questions. Le malheur c'est que cela ne cadre pas avec la pratique en Chambre. Il faut tout d'abord s'entendre sur le principe d'un projet de loi avant de le déférer à un comité et c'est là que le problème se pose. Nous avons des difficultés avec le principe qui sous-tend le projet de loi C-22 et nous n'avons pas tous les renseignements qui permettraient de nous faire croire que ce projet de loi est valable. Au contraire, le gouvernement ne cesse d'accuser les partis d'opposition d'être contre la recherche. Eh bien, au contraire!